



Règlement défi créatif 2026 - Ressourcerie du Pays d'Issoire

Au fil de l'eau - Donner une nouvelle vie aux textiles

ARTICLE 1 - Organisation du concours

Cet évènement est organisé par la Ressourcerie du Pays d'Issoire, qui collecte, valorise et revend tous types d'objets inutilisés par les particuliers, les entreprises et les institutions publiques. Elle mène également des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Cette action est mise en place dans le cadre du Festival des Solidarités 2026 et des différentes actions menées par la Ressourcerie autour du réemploi et de la réduction des déchets.

Cette action est soutenue par ADERE LAURA ainsi que Refashion.



ARTICLE 2 - Objectifs

Le défi a pour objectifs de :

- valoriser le réemploi créatif à partir de textiles destinés au rebut
- sensibiliser à l'impact environnemental de l'industrie textile
- encourager la créativité et les savoir-faire
- créer du lien avec des créateur·trice·s locaux·ales.

ARTICLE 3 - Thématique

Le thème du concours est "Au fil de l'eau".

Les participant·e·s sont invité·e·s à proposer une création artistique inspirée de ce thème, en lien avec le textile et le réemploi.



ARTICLE 4 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes et tous, aux particuliers ainsi qu'aux groupes/collectifs, sans limite d'âge. La participation est gratuite.

Les participant·e·s devront s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes : les collectifs (structures sociales, médico-sociales, scolaires, associations...), amateur·e·s et artisan·e·s et créateur·trice·s. Une seule participation par catégorie est autorisée.

ARTICLE 5 - Conditions de réalisation

Les créations doivent respecter les conditions suivantes :

- être réalisées majoritairement à partir de textiles de récupération (issus de la Ressourcerie ou d'autres sources)
- fournir une preuve de l'origine des matériaux (photo avant / après recommandée)
- toutes les techniques sont autorisées : couture, tissage, broderie, collage, traphilo, etc.
- les créations doivent être originales et réalisées par les participant·e·s
- les travaux doivent répondre au thème imposé

Contraintes techniques :

- les créations ne devront pas excéder une emprise d'1m2 au mur ou au sol et devront être équipées d'un système d'accroche ou d'un support de présentation adéquat.

ARTICLE 6 - Accès aux matériaux

Une sélection de textiles (vêtements, linge de maison, mercerie...) sera mise à disposition dans les locaux de la Ressourcerie. Ces matériaux, destinés au rebut, seront accessibles les vendredis sur rendez-vous pris par mail via l'adresse ressourcerieiti63@gmail.com.

ARTICLE 7 - Modalités de participation

Les participant·e·s doivent compléter le formulaire d'inscription avant le 10/11/2026 et déposer leur œuvre accompagnée : du nom du/de la participant·e ou de la structure et d'un contact (mail et téléphone).

Les créations ne respectant pas ces modalités ne seront pas considérées.

Le thème et les modalités de participation seront transmis par email aux participant·e·s . Ces informations seront également visibles sur le site

<https://www.ressourcerie-issoire.fr/actus/infos/> ainsi que sur nos réseaux sociaux Facebook @Ressourcerie du pays d'Issoire et Instagram @Ressourceriepaysdissoire



ARTICLE 8 : Jury

Le jury sera composé d'acteurs locaux et se réunira le 18/11/2026 pour déterminer les 3 gagnant·e·s de chaque catégorie.

Les résultats seront communiqués sur place le jour de l'exposition et sur le site internet de la Ressourcerie du Pays d'Issoire ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

ARTICLE 9 : Critères de sélection

Les créations seront évaluées par le jury avec une grille de notation selon les critères suivants :

- **Créativité et originalité** : capacité à proposer une idée personnelle, surprenante ou innovante, en lien avec le réemploi textile.
- **Qualité de réalisation** : soin apporté à la fabrication, solidité de l'objet et qualité des finitions.
- **Impact visuel et esthétique** : capacité de la création à attirer le regard et à susciter une émotion.
- **Démarche de réemploi** : pertinence de l'utilisation de textiles de récupération, valorisation des matériaux et transformation réalisée (une photo avant/après est attendue).
- **Interprétation du thème "Au fil de l'eau"** : manière dont la création s'inscrit dans le thème et le fait vivre de façon cohérente ou originale.

ARTICLE 10 : Récompenses

Pour chaque catégorie :

- 1er prix : exposition de l'œuvre à la ressourcerie du 18/11 au 16/12 (boutique zone de la maze) et/ou chez un partenaire et bon d'achat de 100€ à la boutique le 43.
- 2e prix : exposition de l'œuvre à la ressourcerie du 18/11 au 16/12 (boutique zone de la maze) et/ou chez un partenaire bon d'achat de 50€ à la boutique de la ressourcerie zone de la maze.

Les créations sélectionnées par le jury bénéficieront d'une mise en valeur photographique et d'une diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux.

À l'issue de l'exposition, les créations seront récupérées par leurs créateur·trice·s le jour même ou le lendemain.

ARTICLE 11 : Calendrier des échéances du concours

- Inscriptions et créations entre le 1er juillet et le 10 novembre 2026 minuit.
- Rendu du projet avant le 17 novembre 12h.
- Exposition le 18 novembre à la halle aux grains à Issoire



ARTICLE 12 : Données personnelles

Les données personnelles (nom, prénom, lieu d'habitation) des participant·e·s sont utilisées uniquement pour le défi et respectent la loi RGPD. Ils ne sont pas conservés par l'établissement organisateur après la fin de ce dernier.